

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2012

Le CC.COM est un bulletin d'information mensuel destiné à diffuser les principales décisions adoptées par le Conseil des commissaires et le comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) lors de la séance publique. Il est transmis à tous les employés et diffusé dans la rubrique « Conseil des commissaires » sur le site Internet www.csmv.qc.ca.

1. POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Conseil des commissaires a adopté une nouvelle *Politique relative aux contributions financières des parents d'élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*.

Cette politique remplace la politique d'encadrement sur les frais chargés aux parents qui avait été adoptée le 28 mars 2006 par le Conseil des commissaires, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*. Après cinq années d'application, le comité de travail du Conseil des commissaires avait donné le mandat de réviser cette politique. Un projet de politique a été élaboré et soumis à la consultation auprès des différentes instances concernées.

2. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS EN 2012-2013

À la suite d'une consultation menée notamment auprès du Comité de parents, le Conseil des commissaires a approuvé le Projet de répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires du territoire pour l'année scolaire 2012-2013, tel qu'il doit être fait chaque année. Il s'agit des services pouvant être offerts par les écoles si le nombre d'élèves est suffisant.

La répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires détermine notamment la localisation des classes spécialisées dans les écoles primaires et secondaires.

Le projet de localisation des classes spécialisées de l'année scolaire 2012-2013 pourrait subir certaines modifications à la suite du résultat des études de besoins réalisées au printemps 2012.

La répartition des classes spécialisées tient compte, des orientations suivantes : diversifier les programmes offerts à la clientèle de notre territoire, offrir des services le plus près possible du domicile de l'élève, éviter d'ajouter des clientèles lourdes dans les milieux défavorisés, privilégier la continuité des services durant le parcours scolaire de l'élève, regrouper quelques classes d'une même catégorie dans une même école afin de favoriser une intégration sociale harmonieuse et permettre une concentration en personnel professionnel et de soutien pour que ces derniers puissent développer une expertise plus poussée et tenir compte de la nomenclature liée aux programmes locaux des écoles secondaires (options, concentration).

3. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2011-2015 (ADOPTION)

Le Conseil des commissaires a adopté son Plan triennal de répartition et de destination des immeubles. Il établit la répartition et la destination de chacun des immeubles de la Commission scolaire pour les trois prochaines années. La Commission scolaire tient compte prioritairement des services à dispenser aux élèves dans l'élaboration de son plan triennal de répartition des immeubles. Elle met à la disposition de chaque école et de chaque centre les locaux ou immeubles tel qu'indiqué au plan triennal.

Ce plan triennal indique notamment, pour chaque école et chaque centre, le nom, l'adresse, les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement et sa capacité d'accueil. Cette année, des changements ont été apportés à la capacité d'accueil, notamment quant à l'utilisation des locaux polyvalents.

Les actes d'établissement seront délivrés par le Secrétariat général et seront transmis aux établissements.

4. ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE – ANNEXE CHARLES-BRUNEAU – ANNÉE 2012-2013

Le Conseil des commissaires a adopté une résolution afin d'identifier les élèves du préscolaire de l'école Charles-Bruneau qui fréquenteront l'Annexe Charles-Bruneau dès l'année scolaire 2012-2013. L'identification sera effectuée selon les dispositions de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les écoles de la CSMV*, à savoir le volontariat et le déplacement des élèves en tenant compte de la date d'inscription et de la fratrie.

Aussi, si des élèves avec fratrie au primaire provenant des écoles Charles-Bruneau, Guillaume-Vignal ou Georges-P.-Vanier devaient être déplacés vers l'Annexe Charles-Bruneau par manque d'espace, du transport scolaire devrait être organisé pour voyager matin et soir ces élèves entre les deux établissements fréquentés.

Un portrait de la situation devra être présenté aux commissaires dès que les données seront disponibles.

5. ACHATS REGROUPÉS

Le Conseil des commissaires a adopté des résolutions afin de permettre à la commission scolaire de participer à des achats regroupés avec d'autres organismes.

Dans le but, notamment de faire des économies, la CSMV souhaite procéder à des achats regroupés en matière d'assurances, de téléphonie cellulaire et de tableaux numériques interactifs.



**TOUT DEVIENT
POSSIBLE**

Le CC.COM est produit par le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications. Vos commentaires sont importants pour nous. N'hésitez pas à nous les communiquer : catherine_giroux@csmv.qc.ca